SymCéA
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

Plan Concerté pour l'Eau

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie
Réunion du 1er Juillet 2021

L'an Deux mille vingt et un, le premier Juillet à dix-sept heures trente minutes, les Membres de l'EPAGE se sont réunis à la Salle des Fêtes l'Europarcquoise à Le Parcq (62140), sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 24 Juin 2021.

Etaient présents : **Monsieur Dominique Masson, Monsieur Jean-François Roussel et Monsieur David CAUX** délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier et Monsieur Steve PRINGARBE,** délégués représentants la Communauté de Communes des 7 vallées ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Dominique DUFOSSE**, délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Eric KRAEMER et Monsieur Claude PATTE**, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ; **Monsieur Dominique Coquet, Denis DEQUIDT, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Bernard FINKE** délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant VASSEUR**, délégué représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc DENAVAUT**, délégué représentant de la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Jean-Marie GUENEZ**, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot

Absents excusés : Monsieur Philippe FOURCROY, délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Damien BRICOUT délégué représentant la communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; Monsieur Michel DUVAL, délégué représentant la Communauté de Communes Ternois Com

Absents donnant pouvoir : Monsieur Daniel FASQUELLE, délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois a donné pouvoir à Monsieur Yves GILLE ;

Nombre de délégués en exercice : 30
Nombre de délégués présents : 19
Nombre de délégués présents représentant le quorum : 19
- **Titulaires : 18**
- **Suppléants : 1**

Dans le cadre du 11ème programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, le Syndicat Mixte Canche et Authie doit déposer un Plan Concerté pour l'Eau (PCE) années 2022-2024.
Ce PCE est un outil de programmation globale pluriannuelle composé de tranches fermes et d'éventuelles tranches optionnelles. Chaque dossier sera présenté en Commission Permanente des interventions de l'Agence ou par décision du Directeur Général par délégation.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de déposer les dossiers suivants :

-Animation technique « Pôle Hydraulique douce »
-Animation technique « Pôle Milieux aquatique »
-Etude de maîtrise d'œuvre continuité écologique Canche et Authie
-Etude hydraulique pour la préservation de la zone humide de Beaurainville
-Renouvellement du PDG Canche
-Travaux d'entretien de cours d'eau de la Canche
-Travaux d'entretien de cours d'eau de l'Authie

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité, autorise le Président à déposer le Plan concerté pour l'Eau auprès de l'Agence de l'Eau.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 21.07.21 et de la publication et de l'affichage le 23.07.21.

SOUS-PREFECTURE (P.-de-C.)
REÇU LE
21 JUIL. 2021
SOUS-PREFECTURE de MONTREUIL-sur-MER

SymCéA
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

Yves GILLE
Président du SYMCEA

SymCéA
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

SOUS-PREFECTURE
21 JUIL. 2021
62170 MONTREUIL-SUR-MER

Délibération modificative

Programme « Mise en œuvre du Plan de Gestion des ouvrages d'hydraulique Douce de la Communauté de Communes Ternois Com », Vallée de la Lys

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie

Réunion du 1er Juillet 2021

L'an Deux mille vingt et un, le premier Juillet à dix-sept heures trente minutes, les Membres de l'EPAGE se sont réunis à la Salle des Fêtes l'Europarcquoise à Le Parcq (62140), sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 24 Juin 2021.

Etaient présents : **Monsieur Dominique Masson, Monsieur Jean-François Roussel et Monsieur David CAUX** délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier et Monsieur Steve PRINGARBE,** délégués représentants la Communauté de Communes des 7 vallées ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Dominique DUFOSSE**, délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Eric KRAEMER et Monsieur Claude PATTE**, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ; **Monsieur Dominique Coquet, Denis DEQUIDT, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Bernard FINKE** délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant VASSEUR**, délégué représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc DENAVAUT**, délégué représentant de la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Jean-Marie GUENEZ**, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot

Absents excusés : Monsieur Philippe FOURCROY, délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Damien BRICOUT délégué représentant la communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; Monsieur Michel DUVAL, délégué représentant la Communauté de Communes Ternois Com

Absents donnant pouvoir : Monsieur Daniel FASQUELLE, délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois a donné pouvoir à Monsieur Yves GILLE ;

Nombre de délégués en exercice : 30
Nombre de délégués présents : 19
Nombre de délégués présents représentant le quorum : 19
- **Titulaires : 18**
- **Suppléants : 1**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la Communauté de Communes Ternois Com présente un territoire agricole sensible aux phénomènes d'érosion et de ruissellement des sols. Un plan de gestion des ouvrages d'hydraulique douce situés sur la Vallée de la Lys a été élaboré par le Symcéa afin d'assurer un fonctionnement optimal des aménagements.
Afin de mettre en œuvre son Plan de Gestion, la Communauté de Communes Ternois Com décide de déléguer la réalisation des travaux au Symcéa par une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.
Ce projet concerne 2 019 ml d'entretien de fascines et de haies sur la Vallée de la Lys soit 88 ouvrages sur une période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2024.
Le coût estimé de ces travaux sur 3 ans s'élève à 24 962,00€.
Il est donc proposé aux membres de l'Assemblée de valider le plan de financement de ce programme de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau et signer la convention avec la Communauté de Communes Ternois Com.
Les dépenses et recettes seront inscrites au budget 2021.

SymCéA
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

Montant prévisionnel du programme : **24 962,00€**
Financement du programme : 80% de 3,60€ TTC/ml Agence de l'Eau Artois Picardie, 20% Commune de Communes Ternois Com

DEPENSES		**RECETTES**	
Réalisations	Montants	Financeurs	Montants
Travaux	24 962,00€	Agence de l'Eau Artois Picardie	17 444,16€
		CC Ternois Com	7 517,84€
TOTAL	**24 962,00€**	**TOTAL**	**24 962,00€**

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité, accepte la proposition du Président et l'autorise à solliciter la participation financière de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et à signer la convention.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 21.07.21 et de la publication et de l'affichage le 23.07.21

SOUS-PREFECTURE de MONTREUIL (P.-de-C.)

REÇU LE
21 JUIL. 2021
SOUS-PREFECTURE
de MONTREUIL-sur-MER

Yves GILLE
Président du SYMCEA

SymCéA
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

SymCéA
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

SOUS-PREFECTURE
21 JUIL. 2021
62170 MONTREUIL-SUR-MER

Programme Animation territoriale du pôle « Gestion des Ruissellements »

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie
Réunion du 1er Juillet 2021

L'an Deux mille vingt et un, le premier Juillet à dix-sept heures trente minutes, les Membres de l'EPAGE se sont réunis à la Salle des Fêtes l'Europarcquoise à Le Parcq (62140), sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 24 Juin 2021.

Etaient présents : **Monsieur Dominique Masson, Monsieur Jean-François Roussel et Monsieur David CAUX** délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier et Monsieur Steve PRINGARBE,** délégués représentants la Communauté de Communes des 7 vallées ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Dominique DUFOSSE**, délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Eric KRAEMER et Monsieur Claude PATTE**, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ; **Monsieur Dominique Coquet, Denis DEQUIDT, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Bernard FINKE** délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant VASSEUR**, délégué représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc DENAVAUT**, délégué représentant de la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Jean-Marie GUENEZ**, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot

Absents excusés : Monsieur Philippe FOURCROY, délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Damien BRICOUT délégué représentant la communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; Monsieur Michel DUVAL, délégué représentant la Communauté de Communes Ternois Com

Absents donnant pouvoir : Monsieur Daniel FASQUELLE, délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois a donné pouvoir à Monsieur Yves GILLE ;

Nombre de délégués en exercice : 30
Nombre de délégués présents : 19
Nombre de délégués présents représentant le quorum : 19
- **Titulaires : 18**
- **Suppléants : 1**

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de valider le renouvellement du financement de l'animation territoriale du pôle « Gestion des Ruissellements » pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2022 dans le cadre du Plan Eau Concerté avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.
Une demande de participation financière sera sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie conformément à leur délibération n°19-A-045 du Conseil d'Administration du 22 Novembre 2019.
Une convention sera établie et signée entre les 2 parties.
Les dépenses et recettes seront inscrites au budget primitif 2022.

Montant prévisionnel du programme : **652 995,30€**
Financement du programme : 70% Agence de l'Eau Artois Picardie, 30% EPAGE Canche Authie

DEPENSES		**RECETTES**	
Réalisations	Montants	Financeurs	Montants
1 ETP expert confirmé (409,55€/jour)	248 187,30€	Agence de l'Eau Artois Picardie	457 096,71€
2 ETP Technicien confirmés (334€/j)	404 808,00€	Epage Canche Authie	195 898,59€
TOTAL	**652 995,30€**	**TOTAL**	**652 995,30€**

Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité, autorise le Président à valider le financement du programme, à solliciter la participation financière de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et à signer la convention.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 21.07.21 et de la publication et de l'affichage le 23.07.21

Yves GILLE
Président du SYMCEA

SOUS-PREFECTURE de MONTREUIL-SUR-MER (P.-de-C.)

REÇU LE
21 JUIL. 2021
SOUS-PREFECTURE
de MONTREUIL-SUR-MER

Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

SymCéA
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

SOUS-PREFECTURE
21 JUIL. 2021
62170 MONTREUIL-SUR-MER

Programme Animation territoriale du pôle « Milieux aquatiques »

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie

Réunion du 1er Juillet 2021

L'an Deux mille vingt et un, le premier Juillet à dix-sept heures trente minutes, les Membres de l'EPAGE se sont réunis à la Salle des Fêtes l'Europarcquoise à Le Parcq (62140), sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 24 Juin 2021.

Etaient présents : **Monsieur Dominique Masson, Monsieur Jean-François Roussel et Monsieur David CAUX** délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier et Monsieur Steve PRINGARBE,** délégués représentants la Communauté de Communes des 7 vallées ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Dominique DUFOSSE**, délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Eric KRAEMER et Monsieur Claude PATTE**, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ; **Monsieur Dominique Coquet, Denis DEQUIDT, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Bernard FINKE** délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant VASSEUR**, délégué représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc DENAVAUT**, délégué représentant de la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Jean-Marie GUENEZ**, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot

Absents excusés : Monsieur Philippe FOURCROY, délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Damien BRICOUT délégué représentant la communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; Monsieur Michel DUVAL, délégué représentant la Communauté de Communes Ternois Com

Absents donnant pouvoir : Monsieur Daniel FASQUELLE, délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois a donné pouvoir à Monsieur Yves GILLE ;

Nombre de délégués en exercice : 30
Nombre de délégués présents : 19
Nombre de délégués présents représentant le quorum : 19
- **Titulaires : 18**
- **Suppléants : 1**

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de valider le renouvellement du financement de l'animation territoriale du pôle Milieux aquatiques pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2022 dans le cadre du Plan Concerté Eau avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.
Une demande de participation financière sera sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie conformément à leur délibération n°19-A-047 du Conseil d'Administration du 22 Novembre 2019.
Une convention sera établie et signée entre les 2 parties.
Les dépenses et recettes seront inscrites au budget primitif 2022.

SymCéA
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

Montant prévisionnel du programme : **652 995,30€**
Financement du programme : 70% Agence de l'Eau Artois Picardie, 30% EPAGE Canche Authie

DEPENSES		**RECETTES**	
Réalisations	Montants	Financeurs	Montants
1 ETP expert confirmé (409,55€/jour)	248 187,30€	Agence de l'Eau Artois Picardie	457 096,71€
2 ETP Technicien confirmés (334€/j)	404 808,00€	Epage Canche Authie	195 898,59€
TOTAL	**652 995,30€**	**TOTAL**	**652 995,30€**

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité, autorise le Président à valider le financement du programme, à solliciter la participation financière de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et à signer la convention.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 21.07.21 et de la publication et de l'affichage le 23.07.21

SOUS-PREFECTURE de MONTREUIL-SUR-MER (P.-de-C.)

REÇU LE
21 JUIL. 2021
SOUS-PREFECTURE
de MONTREUIL-sur-MER

Yves GILLE
Président du SYMCEA

SymCéA
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

SymCéA
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

SOUS-PREFECTURE
21 JUIL. 2021
62170 MONTREUIL-SUR-MER

Programme Renouvellement du Plan de Gestion Ecologique (PGE) de la Canche et de ses affluents

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie

Réunion du 1er Juillet 2021

L'an Deux mille vingt et un, le premier Juillet à dix-sept heures trente minutes, les Membres de l'EPAGE se sont réunis à la Salle des Fêtes l'Europarcquoise à Le Parcq (62140), sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 24 Juin 2021.

Etaient présents : **Monsieur Dominique Masson, Monsieur Jean-François Roussel et Monsieur David CAUX** délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier et Monsieur Steve PRINGARBE,** délégués représentants la Communauté de Communes des 7 vallées ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Dominique DUFOSSE**, délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Eric KRAEMER et Monsieur Claude PATTE**, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ; **Monsieur Dominique Coquet, Denis DEQUIDT, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Bernard FINKE** délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant VASSEUR**, délégué représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc DENAVAUT**, délégué représentant de la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Jean-Marie GUENEZ**, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot

Absents excusés : Monsieur Philippe FOURCROY, délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Damien BRICOUT délégué représentant la communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; Monsieur Michel DUVAL, délégué représentant la Communauté de Communes Ternois Com

Absents donnant pouvoir : Monsieur Daniel FASQUELLE, délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois a donné pouvoir à Monsieur Yves GILLE ;

Nombre de délégués en exercice : 30
Nombre de délégués présents : 19
Nombre de délégués présents représentant le quorum : 19
- **Titulaires : 18**
- **Suppléants : 1**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée la nécessité de réviser le Plan de gestion de la Canche ayant pour but de réaliser un nouvel état des lieux complet du bassin versant, d'en déduire les enjeux prioritaires et de redéfinir des travaux de restauration.
Il propose donc à l'Assemblée de valider le financement de ce programme pour une durée de deux ans pour la période 2022-2023.
Une demande de participation financière sera sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie conformément à leur délibération n°19-A-047 du Conseil d'Administration du 22 Novembre 2019.
Une convention sera établie et signée entre les 2 parties.
Les dépenses et recettes seront inscrites au budget primitif 2022.

SymCéA
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

Montant prévisionnel du programme : **172 936,00€**
Financement du programme : 80% Agence de l'Eau Artois Picardie, 20% EPAGE Canche Authie

DEPENSES		**RECETTES**	
Réalisations	Montants	Financeurs	Montants
1 ETP sur 2 ans (334€/jour)	134 936,00€	Agence de l'Eau Artois Picardie	138 348,80€
1 Stagiaire (2x6 mois)	8 000,00€		
Matériels et équipements de terrain	30 000,00€	EPAGE Canche Authie	34 587,20€
TOTAL	**172 936,00€**	**TOTAL**	**172 936,00€**

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité, autorise le Président à valider le financement du programme, à solliciter la participation financière de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et à signer la convention.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 21.07.21 et de la publication et de l'affichage le 23.07.21

SOUS-PREFECTURE de MONTREUIL-SUR-MER (P.-de-C.)

REÇU LE
21 JUIL. 2021
SOUS-PREFECTURE
DE MONTREUIL-SUR-MER

Yves GILLE
Président du SYMCEA

SymCéA
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

SymCéA
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

Finances
Délibération modificative
Virements de crédits en dépenses et recettes

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie
Réunion du 1er Juillet 2021

L'an Deux mille vingt et un, le premier Juillet à dix-sept heures trente minutes, les Membres de l'EPAGE se sont réunis à la Salle des Fêtes l'Europarcquoise à Le Parcq (62140), sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 24 Juin 2021.

Etaient présents : **Monsieur Dominique Masson, Monsieur Jean-François Roussel et Monsieur David CAUX** délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier et Monsieur Steve PRINGARBE,** délégués représentants la Communauté de Communes des 7 vallées ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Dominique DUFOSSE**, délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Eric KRAEMER et Monsieur Claude PATTE**, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ; **Monsieur Dominique Coquet, Denis DEQUIDT, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Bernard FINKE** délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant VASSEUR**, délégué représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc DENAVAUT**, délégué représentant de la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Jean-Marie GUENEZ**, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot
Absents excusés : Monsieur Philippe FOURCROY, délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Damien BRICOUT délégué représentant la communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; Monsieur Michel DUVAL, délégué représentant la Communauté de Communes Ternois Com
Absents donnant pouvoir : Monsieur Daniel FASQUELLE, délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois a donné pouvoir à Monsieur Yves GILLE ;

Nombre de délégués en exercice : 30
Nombre de délégués présents : 19
Nombre de délégués présents représentant le quorum : 19
- **Titulaires : 18**
- **Suppléants : 1**

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il y a lieu d'affecter des crédits supplémentaires au chapitre des dépenses d'équipement à l'article 4541111 afin de régler les factures en attente.
Il propose d'opérer les virements de crédits comme suit :

SENS	Section	Chapitre	Article	Objet	Montants
Dépenses	Fonctionnement	022	022	Dépenses imprévues	- 3 950,77€
Dépenses	Fonctionnement	023	023	Virement à la section de d'investissement	+3 950,77€

SENS	Section	Chapitre	Article	Objet	Montants
Dépenses	Investissement		4541111 - 831	Restauration 2019-2020	+3 950,77€
Recettes	Investissement	021	021	Virement de la section de fonctionnement	+3 950,77€

Il est précisé que cette modification n'a pas d'impact sur l'équilibre budgétaire du budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité, autorise le Président à procéder au virement de crédits.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 21/07/21 et de la publication et de l'affichage le 23.07.21

SOUS-PREFECTURE de MONTREUIL-sur-MER (P.-de-C.)
REÇU LE 21 JUIL. 2021

Yves GILLE
Président du SYMCEA

SymCéA
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

SymCéA
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

SOUS-PREFECTURE
21 JUIL. 2021
62170 MONTREUIL-SUR-MER

Programme « Etude hydraulique en vue de la préservation d'une zone humide et de la renaturation d'un bief »

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie

Réunion du 1er Juillet 2021

L'an Deux mille vingt et un, le premier Juillet à dix-sept heures trente minutes, les Membres de l'EPAGE se sont réunis à la Salle des Fêtes l'Europarcquoise à Le Parcq (62140), sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 24 Juin 2021.

Etaient présents : **Monsieur Dominique Masson, Monsieur Jean-François Roussel et Monsieur David CAUX** délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier et Monsieur Steve PRINGARBE,** délégués représentants la Communauté de Communes des 7 vallées ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Dominique DUFOSSE**, délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Eric KRAEMER et Monsieur Claude PATTE**, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ; **Monsieur Dominique Coquet, Denis DEQUIDT, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Bernard FINKE** délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant VASSEUR**, délégué représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc DENAVAUT**, délégué représentant de la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Jean-Marie GUENEZ**, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot

Absents excusés : Monsieur Philippe FOURCROY, délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Damien BRICOUT délégué représentant la communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; Monsieur Michel DUVAL, délégué représentant la Communauté de Communes Ternois Com

Absents donnant pouvoir : Monsieur Daniel FASQUELLE, délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois a donné pouvoir à Monsieur Yves GILLE ;

Nombre de délégués en exercice : 30
Nombre de délégués présents : 19
Nombre de délégués présents représentant le quorum : 19
- **Titulaires : 18**
- **Suppléants : 1**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la Commune de Beaurainville a sollicité l'assistance technique de l'EPAGE Canche et Authie (ATMO) pour réaliser l'étude en vue de la préservation d'une zone humide, le recalibrage et la renaturation d'un bief. Une consultation a été réalisée pour mettre en œuvre cette étude hydraulique dont le coût est estimé à 23 880,00 €.
Monsieur le Président propose donc à l'Assemblée de valider le financement de ce programme.
Une demande de participation financière sera sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie conformément à leur délibération n°19-A-047 du Conseil d'Administration du 22 Novembre 2019 et à la RHDF au titre de sa délibération du 21 Novembre 2019.
Les conventions et arrêtés seront établis et signés entre les parties (Délibération de la commune de Beaurainville le 22 février 2021.
Les dépenses et recettes seront inscrites au budget primitif 2022.

SymCéA
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

Montant prévisionnel du programme : **23 880,00€**
Financement du programme : 70% Agence de l'Eau Artois Picardie, 10% RHDF, 20% Commune de Beaurainville

DEPENSES		**RECETTES**	
Réalisations	Montants	Financeurs	Montants
Etude hydraulique	23 880,00€	Agence de l'Eau Artois Picardie	16 716,00€
		RHDF	2 388,00€
		Commune de Beaurainville	4 776,00€
TOTAL	**23 880,00€**	**TOTAL**	**23 880,00€**

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité, autorise le Président à valider le financement du programme, à solliciter la participation financière de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et de la RHDF et à signer les conventions et arrêtés.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 21.07.21 et de la publication et de l'affichage le 23.07.21

SOUS-PREFECTURE de MONTREUIL-SUR-MER (P.-de-C.)

REÇU LE
21 JUIL. 2021
SOUS-PREFECTURE
de MONTREUIL-sur-MER

Yves GILLE
Président du SYMCEA

SymCéA
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

SymCéA
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

SOUS-PREFECTURE
21 JUIL. 2021
62170 MONTREUIL-SUR-MER

Mise en œuvre des plans de gestion Canche et Authie : Projet de Convention de délégation de compétence

Vu l'arrêté préfectoral du 1er mars 2021 approuvant la transformation du Syndicat Mixte Canche et Authie en tant qu'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux ;

Vu l'arrêté inter-Préfectoral du 25 Novembre 2019 portant extension du périmètre aux EPCI-FP du bassin de l'Authie et modification des statuts du Syndicat Mixte Canche et Affluents ;

Vu la délibération du XXXXXXX de la Communauté **xxxxx** approuvant la délégation de compétence au Syndicat Mixte Canche et Authie dénommé Symcéa, sur le bassin de l'Authie pour l'entretien, l'aménagement et la restauration d'un cours d'eau ainsi que la protection et la restauration des sites, écosystèmes aquatiques et des zones humides

Vu les dispositions du CGCT, notamment son article L.111-8 qui régissent les modalités de la délégation de compétence entre collectivité,

Vu la délibération du 1er juillet 2021 du Conseil du Symcéa validant le principe de mutualisation des missions GEMA pour les bassins Canche et Authie dès lors que l'ensemble des EPCI aura confié par transfert ou délégation ces missions au Symcéa ;

Vu la délibération du 1er juillet 2021 du Conseil du Symcéa validant le principe de financement de la part à charge du territoire, subventions déduites, pour les opérations de restauration des cours d'eau définies aux plans de gestion Canche et Authie soit 20 % (à partir de 2022) et de ne plus appeler de participation des propriétaires dans le cadre des conventions de travaux ;

Vu la délibération du 1er juillet 2021 du Conseil du Symcéa validant le projet de convention de délégation et autorisant le Président à signer les conventions de délégation dès lors que les EPCI auront délibéré pour confier la mission au Symcéa ;

Considérant qu'en application des dispositions du CGCT, la Communauté **xxxxxx** peut confier par convention la gestion d'une compétence relevant de ses attributions à une collectivité territoriale ou un établissement public de coopération intercommunale,

Considérant que cette convention n'entraine pas un transfert de compétence mais une délégation de la gestion d'une partie de la compétence GEMAPI,

Considérant l'arrêté préfectoral du XXXXX portant d'Intérêt Général le Plan de Gestion pluriannuel de l'Authie et de ses affluents ;

Entre les soussignés :
La Communauté xxxxxxx représentée par son Président/sa Présidente xxxxxxx ;
Et
L'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie (Symcéa) représenté par son Président Monsieur Yves Gille,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Conformément à ces statuts en tant qu'EPAGE, le Syndicat Mixte Canche et Authie, **dénommé Symcéa,** a pour objet de concourir à l'aménagement, la gestion et la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle du périmètre des schémas d'aménagement et de gestion des eaux Canche et Authie. Il est habilité à entreprendre l'étude, l'exécution de travaux, l'exploitation de tous aménagements ou ouvrages, des actions d'animation, de concertation, de sensibilisation et de communication.
Dans le cadre de l'article 5.2.1, le Symcéa peut se voir transférer ou déléguer sur sollicitation d'un ou plusieurs de ses membres inclus dans le périmètre du bassin versant de l'Authie une partie de la compétence GEMAPI visant notamment à :

- L'entretien, l'aménagement et la restauration d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau (item 2 de l'article L.211-7 du code de l'environnement) par convention avec les propriétaires pour la mise en œuvre des travaux inscrits au plan de gestion.

a) La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (item 8 de l'article L.211-7 du code de l'environnement) pour :

- La mise en œuvre des travaux relatifs à la continuité écologique et au transport sédimentaire,
- La mise en œuvre des travaux relatifs à la restauration, la gestion et à l'entretien de zones humides.

La Communauté XXXXXX confie au Symcéa par délégation l'exercice de ces missions pour la partie de son périmètre située sur le territoire hydrographique du bassin de l'Authie.
Il est notifié que les études et notamment l'élaboration des plans de gestion relatifs aux milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides) ne sont pas concernés par la présente convention puisqu'inclus dans le cadre l'adhésion par transfert, au tronc commun d'expertises du Symcéa.

Article 2 : Modalités d'exécution de la convention

Article 2.1 : Les objectifs à atteindre

Le Symcéa réalisera les actions suivantes :

- **Les travaux d'entretien de l'Authie et de ses affluents annuels définis dans le plan de gestion de l'Authie ;**
- **Les travaux de restauration l'Authie et de ses affluents définis dans le plan de gestion de l'Authie ;**
- **Les travaux de restauration de la continuité écologique sur l'Authie et ses affluents ;**
- **Les études et diagnostics relatifs aux zones humides sur le bassin versant de l'Authie;**
- **Les plans de gestion des zones humides sur le bassin versant de l'Authie dès lors qu'une convention sera établie entre le propriétaire et le Symcéa.**

Un document d'application sera établi annuellement afin de fixer les actions détaillées à mener et les objectifs à atteindre. Un bilan sera également dressé chaque début d'année pour apprécier les réalisations et l'avancement global de la mission.

Article 2.2 : Calcul de la participation de la Communauté **XXXXXXX et financements**

Le calcul de la participation des missions GEMA Authie est mutualisée entre les EPCI ayant transféré ou délégué au Symcéa l'exercice des missions relatives à la gestion des milieux aquatiques (items 2 et 8 de la GEMAPI) sur les bassins Canche et Authie.

La participation des EPCI concernés par la mission est inscrite au budget général avec une répartition tenant compte des critères repris à l'article 12 des statuts du Symcéa.

Ces missions sont reprises au calcul de la participation globale de la Communauté **XXXXX** dont le versement s'effectue en 2 fois : un versement en janvier correspondant à 50 % de la participation de l'année N-1 et 50 % en juin correspondant au solde de la participation de l'année N déduit de l'acompte déjà versé.

La présente convention concernant les missions opérationnelles relatives aux milieux aquatiques du bassin de l'Authie n'implique donc aucune dépense supplémentaire pour l'EPCI que celle prévue au budget général du Symcéa et donc mutualisée entre les EPCI concernés. Cette participation sera recalculée lors de chaque budget.

Article 2.3 : Les moyens humains et matériel

Le Symcéa exerce en régie les expertises et les travaux relatifs à la compétence confiée. Il peut ponctuellement faire appel à des prestations externalisées.

Ces moyens correspondent aux linéaires de l'Authie et de ses affluents concernés par le plan de gestion en vigueur, d'une part ; ils sont susceptibles d'évoluer au prorata des projets développés au bénéfice des milieux aquatiques (continuité écologique et zones humides) sur le territoire, d'autre part.

Article 2.4 : Montants prévisionnels des interventions

Les montants sont actualisés chaque année au titre de l'élaboration budgétaire et de l'évolution des besoins et des projets annuels d'entretien et de restauration.
Ces évolutions seront notifiées dans le cadre du bilan annuel et soumis à validation de la Communauté **XXXXX.**
Les opérations pour compte de tiers relatives aux travaux de restauration de la continuité ne sont pas intégrées au calcul de la participation de l'EPCI.

Article 3 : Modalités de contrôle et indicateur de suivi de la compétence déléguée

Le Symcéa s'engage à fournir chaque année de délégation, un rapport détaillé précisant les opérations menées et les objectifs atteints ou éventuellement reportés. La Communauté **XXXXX** aura accès à tout document ou information afférents à la délégation sur simple demande.
Les informations seront principalement disponibles via les supports numériques (site internet du Symcéa notamment) et permettant une précision dans le reporting global de cette mission.

L'équipe du Symcéa organisera chaque année, une réunion de restitution de ces travaux auprès des instances de la Communauté **XXXXXX** selon son appréciation.

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention est établie sur 5 ans et prend effet à la date de signature par les deux parties. Elle peut être reconduite pour la même période ou une période différente.

Article 5 : Contentieux et résiliation

En cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, les parties s'engagent à rechercher toute voie amiable avant de soumettre tout différend à un instance juridictionnelle. Ce n'est qu'en cas d'échec de cette voie amiable que l'application de la présente convention devra être portée devant la juridiction compétente.

La présente convention sera résiliée de plein droit par l'une des parties en cas d'inexécution par l'autre d'une ou plusieurs des obligations contenues dans les articles précédents.
Néanmoins, cette résiliation ne sera effective qu'à partir du 1er janvier de l'année n+1 qui suit la demande avec un respect de préavis de 6 mois. La partie plaignante devra notifier cette résiliation par lettre recommandée avec avis de réception, exposant les motifs.

Cette résiliation ne dispense pas la partie défaillante de remplir ses obligations contractes jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

Liste des pièces jointes :

- Arrêté préfectoral de transformation EPAGE du Symcéa ;
- Délibération du XXXXXX du conseil Communauté **XXXXXX** approuvant la délégation au Symcéa ;
- Délibération du Symcéa approuvant la convention de délégation avec la Communauté **XXXXXXXX**
- **Calcul de la participation de la communauté XXXXXXX** selon le budget en cours ;
- Application de la convention de délégation : tableau des objectifs correspondant à chaque année de délégation.

SymCéA
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

SOUS-PREFECTURE
21 JUIL. 2021
62170 MONTREUIL-SUR-MER

Mise en œuvre des plans de gestion Canche et Authie : Convention de délégation de compétence gestion des milieux aquatiques

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie

Réunion du 1er Juillet 2021

L'an Deux mille vingt et un, le premier Juillet à dix-sept heures trente minutes, les Membres de l'EPAGE se sont réunis à la Salle des Fêtes l'Europarcquoise à Le Parcq (62140), sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 24 Juin 2021.

Etaient présents : **Monsieur Dominique Masson, Monsieur Jean-François Roussel et Monsieur David CAUX** délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier et Monsieur Steve PRINGARBE,** délégués représentants la Communauté de Communes des 7 vallées ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Dominique DUFOSSE**, délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Eric KRAEMER et Monsieur Claude PATTE**, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ; **Monsieur Dominique Coquet, Denis DEQUIDT, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Bernard FINKE** délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant VASSEUR**, délégué représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc DENAVAUT**, délégué représentant de la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Jean-Marie GUENEZ**, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot

Absents excusés : Monsieur Philippe FOURCROY, délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Damien BRICOUT délégué représentant la communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; Monsieur Michel DUVAL, délégué représentant la Communauté de Communes Ternois Com

Absents donnant pouvoir : Monsieur Daniel FASQUELLE, délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois a donné pouvoir à Monsieur Yves GILLE ;

Nombre de délégués en exercice : 30
Nombre de délégués présents : 19
Nombre de délégués présents représentant le quorum : 19
- **Titulaires : 18**
- **Suppléants : 1**

Vu les délibérations de la CC des Campagnes de l'Artois et de la CC du Pays du Coquelicot du 25 juin 2019 pour confier la mise en œuvre des missions GEMA par délégation au Symcéa ;

Vu l'arrêté inter préfectoral du 1er mars 2021 validant la transformation du Symcéa en tant qu'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux ;

Considérant la validation par les EPCI du projet du plan de gestion l'Authie lors du comité de pilotage du 14 décembre 2020 et le dépôt des dossiers des DIG en mai 2021 ;

Considérant la concertation en cours avec les autres EPCI concernés par le plan de gestion du fleuve Authie et de ses affluents pour la mise en œuvre des opérations ;

Après présentation du projet de convention de délégation opérationnelle, Monsieur le Président propose à l'Assemblée de valider ce projet annexé à la présente délibération, pour présentation aux EPCI.

Cette convention fixe les modalités d'organisation opérationnelle et n'induit pas de participation financière complémentaire. La participation des EPCI sera précisée lors du vote du budget chaque année.

Un bilan des actions réalisées ainsi qu'une programmation des actions à venir seront présentés, discutés et validés par les 2 parties chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité, décide de :

- **Valider ce projet de convention ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de délégation dès lors que les EPCI auront délibérer pour confier la mission au Symcéa.**

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 21.07.21 et de la publication et de l'affichage le 23.07.21

SOUS-PREFECTURE de MONTREUIL-SUR-MER (P.-de-C.)

REÇU LE
21 JUIL. 2021
SOUS-PREFECTURE
DE MONTREUIL-SUR-MER

Yves GILLE
Président du SYMCEA

Annexe : Projet de convention

SymCéA
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

SOUS-PREFECTURE
21 JUIL. 2021
62170 MONTREUIL-SUR-MER

Plan d'Action et de Prévention des Inondations de la Canche

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie

Réunion du 1er Juillet 2021

L'an Deux mille vingt et un, le premier Juillet à dix-sept heures trente minutes, les Membres de l'EPAGE se sont réunis à la Salle des Fêtes l'Europarcquoise à Le Parcq (62140), sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 24 Juin 2021.

Etaient présents : **Monsieur Dominique Masson, Monsieur Jean-François Roussel et Monsieur David CAUX** délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier et Monsieur Steve PRINGARBE,** délégués représentants la Communauté de Communes des 7 vallées ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Dominique DUFOSSE**, délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Eric KRAEMER et Monsieur Claude PATTE**, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ; **Monsieur Dominique Coquet, Denis DEQUIDT, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Bernard FINKE** délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant VASSEUR**, délégué représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc DENAVAUT**, délégué représentant de la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Jean-Marie GUENEZ**, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot

Absents excusés : Monsieur Philippe FOURCROY, délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Damien BRICOUT délégué représentant la communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; Monsieur Michel DUVAL, délégué représentant la Communauté de Communes Ternois Com

Absents donnant pouvoir : Monsieur Daniel FASQUELLE, délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois a donné pouvoir à Monsieur Yves GILLE ;

Nombre de délégués en exercice : 30
Nombre de délégués présents : 19
Nombre de délégués présents représentant le quorum : 19
- **Titulaires : 18**
- **Suppléants : 1**

Considérant les conclusions du comité de pilotage du 8 avril 2021 ;
Considérant les dernières évolutions des fiches actions ;

Après avoir présenté le programme d'action et l'état d'avancement pour le dépôt du dossier du futur PAPI Canche au stade de PAPI Complet, Monsieur le Président propose à l'Assemblée de valider le principe de la maîtrise d'ouvrage du Symcéa -EPAGE Canche Authie pour :

- **Transmettre la lettre d'engagement du Symcéa lors du dépôt du dossier auprès des services instructeurs ;**
- **Mettre en œuvre les actions définies aux axes 1 à 5, exclusion des actions portées directement par la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois ;**
- **Mettre en place en procédant aux recrutements nécessaires, l'équipe PAPI comme défini à l'axe 0 du projet de PAPI ;**
- **Valider le plan de financement prévisionnel et la participation des EPCI pour les 6 années du programme (2022-2027) selon les prévisions suivantes :**

Reste à charge des actions mutualisées 6 EPCI (axes 0 à 4 et actions V-2 et V-10) = 709 780€
Reste à charge des actions de l'axe 5 pour 5 EPCI = 104 640 €
Financement reste à charge des actions sous MO CA2BM (Axes 5, 6, 7) = 1 302 750 €
Financement reste à charge des travaux réduction de la vulnérabilité (Axe 5)
par les propriétaires = 878 400,00 €

Le projet sera enclenché dès labellisation par les partenaires institutionnels et selon avis de la Commission Inondation du Bassin Artois-Picardie.

Axes	Desvres-Samer	CA2BM	Haut Pays du Montreuillois	Ternois Com	Campagnes de l'Artois	7 Vallées Comm	Propriétaires Travaux Réduction de la vulnérabilité	Total
Axe 0	6 736 €	104 401 €	35 515 €	72 254 €	14 390 €	72 866 €	-	**306 160 €**
Axe 1	1 385 €	21 463 €	7 301 €	14 854 €	2 958 €	14 980 €	-	**62 940 €**
Axe 2	3 630 €	56 265 €	19 140 €	38 940 €	7 755 €	39 270 €	-	**165 000€**
Axe 3	264 €	4 092 €	1 392 €	2 832 €	564 €	2 856 €	-	**12 000 €**
Axe 4	169 €	2 619 €	891 €	1 812 €	361 €	1 828 €	-	**7 680 €**
Axe 5	6 925 €	83 196 €	36 515 €	74 290 €	14 795 €	74 919 €	878 400 €	**1 169 040 €**
Axe 6	6 722 €	664 794 €	35 444 €	72 111 €	14 361 €	72 722 €	-	**866 155 €**
Axe 7	-	554 760 €	-	-	-	-	-	**554 760 €**
Total	**25 831 €**	**1 480 589 €**	**136 198 €**	**277 093 €**	**55 184 €**	**279 441 €**	**878 400 €**	**3 143 735 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer la lettre d'engagement et à déposer le dossier auprès des instances selon l'organisation et le financement présentés.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 21.09.21 et de la publication et de l'affichage le 23.09.21

SOUS-PREFECTURE de MONTREUIL-SUR-MER (P.-de-C.)

REÇU LE

21 JUIL. 2021

SOUS-PREFECTURE de MONTREUIL-SUR-MER

Yves GILLE
Président du SYMCEA

Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

SymCéA
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

SOUS-PREFECTURE
21 JUIL. 2021
62170 MONTREUIL-SUR-MER

Mise en œuvre et financement des plans de gestion Canche et Authie

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie

Réunion du 1er Juillet 2021

L'an Deux mille vingt et un, le premier Juillet à dix-sept heures trente minutes, les Membres de l'EPAGE se sont réunis à la Salle des Fêtes l'Europarcquoise à Le Parcq (62140), sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 24 Juin 2021.

Etaient présents : **Monsieur Dominique Masson, Monsieur Jean-François Roussel et Monsieur David CAUX** délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier et Monsieur Steve PRINGARBE,** délégués représentants la Communauté de Communes des 7 vallées ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Dominique DUFOSSE**, délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Eric KRAEMER et Monsieur Claude PATTE**, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ; **Monsieur Dominique Coquet, Denis DEQUIDT, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Bernard FINKE** délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant VASSEUR**, délégué représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc DENAVAUT**, délégué représentant de la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Jean-Marie GUENEZ**, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot

Absents excusés : Monsieur Philippe FOURCROY, délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Damien BRICOUT délégué représentant la communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; Monsieur Michel DUVAL, délégué représentant la Communauté de Communes Ternois Com

Absents donnant pouvoir : Monsieur Daniel FASQUELLE, délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois a donné pouvoir à Monsieur Yves GILLE ;

Nombre de délégués en exercice : 30
Nombre de délégués présents : 19
Nombre de délégués présents représentant le quorum : 19
- **Titulaires : 18**
- **Suppléants : 1**

Vu l'arrêté inter préfectoral du 1er mars 2021 validant la transformation du Symcéa en tant qu'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux ;

Considérant la décision des EPCI du bassin Authie pour ne plus appeler la participation des propriétaires dans le cadre de l'instruction du dossier de Déclaration d'Intérêt Général du plan de gestion Authie ;

Considérant la mise en place de la taxe GEMAPI effective ou en réflexion par les EPCI-FP membres du Symcéa ;

Après avoir exposé le contexte et les prévisions budgétaires, Monsieur le Président propose à l'Assemblée de valider :

- **Le principe de financement de la part à charge du territoire, subventions déduites, pour les opérations de restauration des cours d'eau définies aux plans de gestion Canche et Authie soit 20 % et de ne plus appeler de participation des propriétaires dans le cadre des conventions de travaux ;**
- **Le principe de mutualisation du financement de cette part à charge pour les EPCI des bassins Canche et Authie dans la mesure où le Symcéa exerce l'intégralité de la compétence GEMA par transfert ou délégation.**

En conséquence, les dossiers de DIG seront présentés hors financements privés et pourront faire l'objet d'une procédure simplifiée.

Les montants nécessaires à la mise en œuvre des programmes de restauration seront présentés lors de la préparation budgétaire.

Après en avoir délibéré, l'assemblée valide, à l'unanimité, ces principes.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 21.07.21 et de la publication et de l'affichage le 23.07.21

Yves GILLE
Président du SYMCEA

SOUS-PREFECTURE de MONTREUIL-SUR-MER (P.-de-C.)

REÇU LE

21 JUIL. 2021

SOUS-PREFECTURE
DE MONTREUIL-SUR-MER

SymCéA
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

Sites Natura 2000 Vallée de l'Authie : Structure porteuse

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie
Réunion du 1er Juillet 2021

L'an Deux mille vingt et un, le premier Juillet à dix-sept heures trente minutes, les Membres de l'EPAGE se sont réunis à la Salle des Fêtes l'Europarcquoise à Le Parcq (62140), sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 24 Juin 2021.

Etaient présents : **Monsieur Dominique Masson, Monsieur Jean-François Roussel et Monsieur David CAUX** délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier et Monsieur Steve PRINGARBE,** délégués représentants la Communauté de Communes des 7 vallées ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Dominique DUFOSSE**, délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Eric KRAEMER et Monsieur Claude PATTE**, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ; **Monsieur Dominique Coquet, Denis DEQUIDT, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Bernard FINKE** délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant VASSEUR**, délégué représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc DENAVAUT**, délégué représentant de la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Jean-Marie GUENEZ**, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot
Absents excusés : Monsieur Philippe FOURCROY, délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Damien BRICOUT délégué représentant la communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; Monsieur Michel DUVAL, délégué représentant la Communauté de Communes Ternois Com
Absents donnant pouvoir : Monsieur Daniel FASQUELLE, délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois a donné pouvoir à Monsieur Yves GILLE ;

Nombre de délégués en exercice : 30
Nombre de délégués présents : 19
Nombre de délégués présents représentant le quorum : 19
- **Titulaires : 18**
- **Suppléants : 1**

SOUS-PREFECTURE de MONTREUIL-SUR-MER (P.-de-C.)
REÇU LE
21 JUIL. 2021
SOUS-PREFECTURE DE MONTREUIL-SUR-MER

Vu les statuts du Symcéa validés selon l'arrêté du 25 novembre 2019 ainsi que l'arrêté du 1er mars 2021 portant transformation du syndicat mixte Canche et Authie en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux ;

Considérant les missions initialement exercées par l'Institution Interdépartementale de la Vallée de l'Authie pour l'animation des sites Natura 2000 ainsi que l'état actuel de vacance de structure porteuse ;

Considérant l'animation actuellement réalisée par la DREAL par interim ainsi que le marché confié depuis 2020 au Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts de France et au syndicat mixte AMEVA.

Après avoir présenté les modalités d'organisation de la gouvernance et d'exercice de l'animation des sites Natura 2000 ainsi que la situation actuelle pour les sites de la Vallée de l'Authie (FR2200348 « Vallée de l'Authie » ; FR3100489 « Pelouses, bois, forêts neutrocalcicoles et système alluvial de la vallée de l'Authie » ; FR3100492 « Prairies et marais tourbeux de la basse vallée de l'Authie »),
Le Président propose de présenter aux membres des comités de pilotage des sites concernés, la candidature de l'EPAGE Canche et Authie lors de la prochaine élection de la structure porteuse réalisée au sein de chaque comité de pilotage. Cette élection étant nominative, il y aura lieu de présenter et de nommer un élu au sein du conseil syndical, pour chaque site.

Les modalités d'organisation et de mise en œuvre de l'animation vont être étudiées rapidement. Des propositions seront présentées lors d'une prochaine assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité, autorise le Président à informer les instances institutionnelles de la candidature de l'EPAGE Canche et Authie en tant que structure porteuse pour les sites Natura 2000 de la Vallée de l'Authie.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 21.07.21 et de la publication et de l'affichage le 23.07.21

SymCéA
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

Yves GILLE
Président du SYMCEA

SymCéA
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

Finances

Mise en place d'une ligne de crédit de trésorerie pour les travaux de l'ouvrage de Tilly-Capelle

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie
Réunion du 1er Juillet 2021

L'an Deux mille vingt et un, le premier Juillet à dix-sept heures trente minutes, les Membres de l'EPAGE se sont réunis à la Salle des Fêtes l'Europarcquoise à Le Parcq (62140), sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 24 Juin 2021.

Etaient présents : **Monsieur Dominique Masson, Monsieur Jean-François Roussel et Monsieur David CAUX** délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier et Monsieur Steve PRINGARBE,** délégués représentants la Communauté de Communes des 7 vallées ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Dominique DUFOSSE**, délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Eric KRAEMER et Monsieur Claude PATTE**, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ; **Monsieur Dominique Coquet, Denis DEQUIDT, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Bernard FINKE** délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant VASSEUR**, délégué représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc DENAVAUT**, délégué représentant de la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Jean-Marie GUENEZ**, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot
Absents excusés : Monsieur Philippe FOURCROY, délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Damien BRICOUT délégué représentant la communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; Monsieur Michel DUVAL, délégué représentant la Communauté de Communes Ternois Com
Absents donnant pouvoir : Monsieur Daniel FASQUELLE, délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois a donné pouvoir à Monsieur Yves GILLE ;

Nombre de délégués en exercice : 30
Nombre de délégués présents : 19
Nombre de délégués présents représentant le quorum : 19
- **Titulaires : 18**
- **Suppléants : 1**

Pour faire suite à la délibération prise le 1er Mars 2021 autorisant le Président à mettre en place des lignes de crédit de trésorerie permettant de remédier au retard de versement des subventions et d'honorer les créances en attentes, Il est proposé aux membres du Conseil syndical de valider la proposition du Crédit Agricole Nord de France et d'autoriser le Président à signer la convention relative aux travaux de l'ouvrage de Tilly-Capelle.
L'EPAGE Canche et Authie contracte auprès du Crédit Agricole Nord de France une ligne de trésorerie de 240 051€.

Caractéristiques de la ligne de trésorerie :
Montant de la ligne : 240 051,00€
Indice de référence : Euribor 3 mois moyenne- INDICE FLOORE A 0%
Durée : 1 an à compter de la date de la signature de la convention
Taux d'intérêt : 0.25%
Périodicité des intérêts : Trimestrielle
Frais de dossier : 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention auprès du Crédit Agricole Nord de France.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 21.07.21 et de la publication et de l'affichage le 23.07.21

SOUS-PREFECTURE de MONTREUIL-sur-MER (P.-de-C.)
RECU LE 21 JUIL. 2021
SOUS-PREFECTURE de MONTREUIL-sur-MER

SymCéA
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

Yves GILLE
Président du SYMCEA

SymCéA
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

Finances

Mise en place d'une ligne de crédit de trésorerie pour les travaux de l'ouvrage de Rebreuve-sur Canche

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie
Réunion du 1er Juillet 2021

L'an Deux mille vingt et un, le premier Juillet à dix-sept heures trente minutes, les Membres de l'EPAGE se sont réunis à la Salle des Fêtes l'Europarcquoise à Le Parcq (62140), sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 24 Juin 2021.

Etaient présents : **Monsieur Dominique Masson, Monsieur Jean-François Roussel et Monsieur David CAUX** délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier et Monsieur Steve PRINGARBE,** délégués représentants la Communauté de Communes des 7 vallées ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Dominique DUFOSSE**, délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Eric KRAEMER et Monsieur Claude PATTE**, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ; **Monsieur Dominique Coquet, Denis DEQUIDT, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Bernard FINKE** délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant VASSEUR**, délégué représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc DENAVAUT**, délégué représentant de la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Jean-Marie GUENEZ**, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot
Absents excusés : Monsieur Philippe FOURCROY, délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Damien BRICOUT délégué représentant la communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; Monsieur Michel DUVAL, délégué représentant la Communauté de Communes Ternois Com
Absents donnant pouvoir : Monsieur Daniel FASQUELLE, délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois a donné pouvoir à Monsieur Yves GILLE ;

Nombre de délégués en exercice : 30
Nombre de délégués présents : 19
Nombre de délégués présents représentant le quorum : 19
- **Titulaires : 18**
- **Suppléants : 1**

Pour faire suite à la délibération prise le 1er Mars 2021 autorisant le Président à mettre en place des lignes de crédit de trésorerie permettant de remédier au retard de versement des subventions et d'honorer les créances en attentes, Il est proposé aux membres du Conseil syndical de valider la proposition du Crédit Agricole Nord de France et d'autoriser le Président à signer la convention relative aux travaux de l'ouvrage de Rebreuve-sur-Canche.
L'EPAGE Canche et Authie contracte auprès du Crédit Agricole Nord de France une ligne de trésorerie de 97 468,00€.

Caractéristiques de la ligne de trésorerie :
Montant de la ligne : 97 468,00€
Indice de référence : Euribor 3 mois moyenne- INDICE FLOORE A 0%
Durée : 1 an à compter de la date de la signature de la convention
Taux d'intérêt : 0.25%
Périodicité des intérêts : Trimestrielle
Frais de dossier : 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention auprès du Crédit Agricole Nord de France.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 21.07.21 et de la publication et de l'affichage le 23.07.21

SOUS-PREFECTURE de MONTREUIL-SUR-MER (P.-de-C.)
REÇU LE
21 JUIL. 2021
SOUS-PREFECTURE DE MONTREUIL-SUR-MER

SymCéA
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie
Yves GILLE
Président du SYMCEA

SymCéA
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

Finances

Mise en place d'une ligne de crédit de trésorerie pour les travaux de l'ouvrage d'Estrée-Wamin

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie
Réunion du 1er Juillet 2021

L'an Deux mille vingt et un, le premier Juillet à dix-sept heures trente minutes, les Membres de l'EPAGE se sont réunis à la Salle des Fêtes l'Europarcquoise à Le Parcq (62140), sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 24 Juin 2021.

Etaient présents : **Monsieur Dominique Masson, Monsieur Jean-François Roussel et Monsieur David CAUX** délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier et Monsieur Steve PRINGARBE,** délégués représentants la Communauté de Communes des 7 vallées ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Dominique DUFOSSE**, délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Eric KRAEMER et Monsieur Claude PATTE**, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ; **Monsieur Dominique Coquet, Denis DEQUIDT, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Bernard FINKE** délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant VASSEUR**, délégué représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc DENAVAUT**, délégué représentant de la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Jean-Marie GUENEZ**, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot
Absents excusés : Monsieur Philippe FOURCROY, délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Damien BRICOUT délégué représentant la communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; Monsieur Michel DUVAL, délégué représentant la Communauté de Communes Ternois Com
Absents donnant pouvoir : Monsieur Daniel FASQUELLE, délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois a donné pouvoir à Monsieur Yves GILLE ;

Nombre de délégués en exercice : 30
Nombre de délégués présents : 19
Nombre de délégués présents représentant le quorum : 19
- **Titulaires : 18**
- **Suppléants : 1**

Pour faire suite à la délibération prise le 1er Mars 2021 autorisant le Président à mettre en place des lignes de crédit de trésorerie permettant de remédier au retard de versement des subventions et d'honorer les créances en attentes, Il est proposé aux membres du Conseil syndical de valider la proposition du Crédit Agricole Nord de France et d'autoriser le Président à signer la convention relative aux travaux sur l'ouvrage d'Estrée-Wamin.
L'EPAGE Canche et Authie contracte auprès du Crédit Agricole Nord de France une ligne de trésorerie de 146 660,00€.

Caractéristiques de la ligne de trésorerie :

Montant de la ligne : 146 660,00€
Indice de référence : Euribor 3 mois moyenne- INDICE FLOORE A 0%
Durée : 1 an à compter de la date de la signature de la convention
Taux d'intérêt : 0.25%
Périodicité des intérêts : Trimestrielle
Frais de dossier : 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention auprès du Crédit Agricole Nord de France.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 21.07.21 et de la publication et de l'affichage le 23.07.21

SOUS-PREFECTURE DE MONTREUIL-SUR-MER (P.-de-C.)
RECU LE
21 JUIL. 2021
SOUS-PREFECTURE DE MONTREUIL-SUR-MER

SymCéA
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

Yves GILLE
Président du SYMCEA

SymCéA
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

SOUS-PREFECTURE
21 JUIL. 2021
62170 MONTREUIL-SUR-MER

Programme entretien écologique de cours d'eau de la Canche et ses affluents

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie

Réunion du 1er Juillet 2021

L'an Deux mille vingt et un, le premier Juillet à dix-sept heures trente minutes, les Membres de l'EPAGE se sont réunis à la Salle des Fêtes l'Europarcquoise à Le Parcq (62140), sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 24 Juin 2021.

Etaient présents : **Monsieur Dominique Masson, Monsieur Jean-François Roussel et Monsieur David CAUX** délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier et Monsieur Steve PRINGARBE,** délégués représentants la Communauté de Communes des 7 vallées ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Dominique DUFOSSE**, délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Eric KRAEMER et Monsieur Claude PATTE**, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ; **Monsieur Dominique Coquet, Denis DEQUIDT, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Bernard FINKE** délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant VASSEUR**, délégué représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc DENAVAUT**, délégué représentant de la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Jean-Marie GUENEZ**, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot

Absents excusés : Monsieur Philippe FOURCROY, délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Damien BRICOUT délégué représentant la communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; Monsieur Michel DUVAL, délégué représentant la Communauté de Communes Ternois Com

Absents donnant pouvoir : Monsieur Daniel FASQUELLE, délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois a donné pouvoir à Monsieur Yves GILLE ;

Nombre de délégués en exercice : 30
Nombre de délégués présents : 19
Nombre de délégués présents représentant le quorum : 19
- **Titulaires : 18**
- **Suppléants : 1**

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de valider le renouvellement du financement du programme d'entretien écologique de cours d'eau de la Canche et ses affluents (440 kms) pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2022.
Une demande de participation financière sera sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie conformément à leur délibération n°18-A-048 du Conseil d'Administration du 05 Octobre 2018 ainsi qu'à la Région des Hauts de France en vertu de leur délibération du 21 Novembre 2019.
Les conventions et arrêtés seront établies et signés entre les parties.
Les dépenses et recettes seront inscrites au budget primitif 2022.

SymCéA
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

Montant prévisionnel du programme : **1 275 000,00€**
Financement du programme : 31% Agence de l'Eau Artois Picardie, 33% RHDF, 36% EPAGE Canche et Authie

DEPENSES		**RECETTES**	
Réalisations	Montants	Financeurs	Montants
Travaux en régie (10 ETP)	870 000,00€	Agence de l'Eau Artois	396 000,00€
Charges de structure	150 000,00€	Picardie (Forfait)	
Prestation engin	135 000,00€	RHDF (estimation)	420 750,00€
Matériels et équipements de terrain	120 000,00€	EPAGE Canche Authie	458 250,00€
TOTAL	**1 275 000,00€**	**TOTAL**	**1 275 000,00€**

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité, autorise le Président à valider le financement du programme, à solliciter la participation financière des partenaires financiers et à signer les conventions et arrêtés.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 21.07.21 et de la publication et de l'affichage le 23.07.21

SOUS PREFECTURE de MONTREUIL-SUR-MER (P.-de-C.)

REÇU LE
21 JUIL. 2021
SOUS-PREFECTURE
de MONTREUIL-SUR-MER

Yves GILLE
Président du SYMCEA

SymCéA
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

SymCéA
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

SOUS-PREFECTURE
21 JUIL. 2021
62170 MONTREUIL-SUR-MER

Programme entretien écologique de cours d'eau de l'Authie et ses affluents

---

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie

Réunion du 1er Juillet 2021

L'an Deux mille vingt et un, le premier Juillet à dix-sept heures trente minutes, les Membres de l'EPAGE se sont réunis à la Salle des Fêtes l'Europarcquoise à Le Parcq (62140), sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 24 Juin 2021.

Etaient présents : **Monsieur Dominique Masson, Monsieur Jean-François Roussel et Monsieur David CAUX** délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier et Monsieur Steve PRINGARBE,** délégués représentants la Communauté de Communes des 7 vallées ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Dominique DUFOSSE**, délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Eric KRAEMER et Monsieur Claude PATTE**, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ; **Monsieur Dominique Coquet, Denis DEQUIDT, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Bernard FINKE** délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant VASSEUR**, délégué représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc DENAVAUT**, délégué représentant de la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Jean-Marie GUENEZ**, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot

Absents excusés : Monsieur Philippe FOURCROY, délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Damien BRICOUT délégué représentant la communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; Monsieur Michel DUVAL, délégué représentant la Communauté de Communes Ternois Com

Absents donnant pouvoir : Monsieur Daniel FASQUELLE, délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois a donné pouvoir à Monsieur Yves GILLE ;

Nombre de délégués en exercice : 30
Nombre de délégués présents : 19
Nombre de délégués présents représentant le quorum : 19
- **Titulaires : 18**
- **Suppléants : 1**

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de valider le financement du programme d'entretien écologique de cours d'eau de l'Authie et ses affluents (160 kms) pour une durée de trois ans à compter du 1er septembre 2021.
Une demande de participation financière sera sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie conformément à leur délibération n°18-A-048 du Conseil d'Administration du 05 Octobre 2018 à la Région des Hauts de France en vertu de leur délibération du 21 Novembre 2019 et au Conseil Départemental de la Somme sur la base de la Fiche Plan Somme.
Les conventions et arrêtés seront établies et signés entre les parties.
Les dépenses et recettes sont en partie inscrit au budget 2021 et suivants.

Montant prévisionnel du programme : **377 000,00€**
Financement du programme : 38% Agence de l'Eau Artois Picardie, 32% RHDF,7% CD 80 et 23% EPAGE Canche et Authie

DEPENSES		RECETTES	
Réalisations	Montants	Financeurs	Montants
Travaux en régie (5 ETP)	237 000,00€	Agence de l'Eau Artois	144 000,00€
Charges de structure	65 000,00€	Picardie (Forfait)	
Prestation engin	45 000,00€	RHDF (estimation)	120 000,00€
Matériels et équipements	30 000,00€	CD 80 (estimation)	23 751,00€
de terrain		EPAGE Canche Authie	89 249,00€
TOTAL	**377 000,00€**	**TOTAL**	**377 000,00€**

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité, autorise le Président à valider le financement du programme, à solliciter la participation financière des partenaires financiers et à signer les conventions et arrêtés.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 21.07.21 et de la publication et de l'affichage le 23-07-21

SOUS-PREFECTURE de MONTREUIL-SUR-MER (P.-de-C.)

REÇU LE
21 JUIL. 2021
SOUS-PREFECTURE
de MONTREUIL-SUR-MER

Yves GILLE
Président du SYMCEA

SymCéA
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

SOUS-PREFECTURE
21 JUIL. 2021
62170 MONTREUIL-SUR-MER

DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT, CONTRAT A DUREE DETERMINEE

EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3-3-2° DE LA LOI N°84-53 DU 26/01/1984

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie

Réunion du 1er Juillet 2021

L'an Deux mille vingt et un, le premier Juillet à dix-sept heures trente minutes, les Membres de l'EPAGE se sont réunis à la Salle des Fêtes l'Europarcquoise à Le Parcq (62140), sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 24 Juin 2021.

Etaient présents : **Monsieur Dominique Masson, Monsieur Jean-François Roussel et Monsieur David CAUX** délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier et Monsieur Steve PRINGARBE,** délégués représentants la Communauté de Communes des 7 vallées ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Dominique DUFOSSE,** délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Eric KRAEMER et Monsieur Claude PATTE**, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ; **Monsieur Dominique Coquet, Denis DEQUIDT, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Bernard FINKE** délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant VASSEUR**, délégué représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc DENAVAUT**, délégué représentant de la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Jean-Marie GUENEZ**, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot

Absents excusés : Monsieur Philippe FOURCROY, délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Damien BRICOUT délégué représentant la communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; Monsieur Michel DUVAL, délégué représentant la Communauté de Communes Ternois Com

Absents donnant pouvoir : Monsieur Daniel FASQUELLE, délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois a donné pouvoir à Monsieur Yves GILLE ;

Nombre de délégués en exercice : 30
Nombre de délégués présents : 19
Nombre de délégués présents représentant le quorum : 19
- **Titulaires : 18**
- **Suppléants : 1**

Le conseil syndical ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-2° ;
Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- La création à compter du 1er Octobre 2021 d'un emploi de cantonnier de rivière dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes :
  - Surveillance des cours d'eau
    - Repérage et localisation des pollutions et dégradations éventuelles
    - Entretien et aménagement des berges et des chemins d'accès au cours d'eau
    - Abattage, élagage et débroussaillage,
    - Enlèvement des embâcles et faucardage
    - Régulation des espèces invasives animales et végétales

- Mise en place d'aménagements légers (Clôture, plantation, soutènement des berges, passage d'hommes, etc.)
-Suivi des ouvrages hydrauliques (embâcle, retrait des ligneux, nettoyage des grilles, etc...)
-Mise en place d'aménagements légers (en génie végétal) de protection de berges
-Suivi hydraulique et interventions d'urgence si nécessaire suite à des phénomènes météorologiques (crues, orage, etc...) y compris les jours non ouvrables.
-Entretien du matériel
-Utilisation et entretien du matériel roulant
-Relation avec les riverains
-Réalisation de toutes missions ou manifestations exceptionnelles entrant dans le cadre de la compétence du Syndicat Mixte

- Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 12 mois compte tenu de la mise en place d'une équipe cours d'eau sur le territoire de l'Authie.
Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

- Autorise le Président à signer le contrat

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 21.07.21 et de la publication et de l'affichage le 23.07.21

SOUS-PREFECTURE de MONTREUIL-SUR-MER (P.-de-C.)

REÇU LE
21 JUIL. 2021
SOUS-PREFECTURE
de MONTREUIL-SUR-MER

Yves GILLE
Président du SYMCEA

SymCéA
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

SymCéA
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

Ressources Humaines
RECRUTEMENT D'UN PARCOURS EMPLOI COMPETENCES – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie

Réunion du 1er Juillet 2021

L'an Deux mille vingt et un, le premier Juillet à dix-sept heures trente minutes, les Membres de l'EPAGE se sont réunis à la Salle des Fêtes l'Europarcquoise à Le Parcq (62140), sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 24 Juin 2021.

Etaient présents : **Monsieur Dominique Masson, Monsieur Jean-François Roussel et Monsieur David CAUX** délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier et Monsieur Steve PRINGARBE,** délégués représentants la Communauté de Communes des 7 vallées ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Dominique DUFOSSE**, délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Eric KRAEMER et Monsieur Claude PATTE**, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ; **Monsieur Dominique Coquet, Denis DEQUIDT, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Bernard FINKE** délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant VASSEUR**, délégué représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc DENAVAUT**, délégué représentant de la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Jean-Marie GUENEZ**, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot

Absents excusés : Monsieur Philippe FOURCROY, délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Damien BRICOUT délégué représentant la communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; Monsieur Michel DUVAL, délégué représentant la Communauté de Communes Ternois Com

Absents donnant pouvoir : Monsieur Daniel FASQUELLE, délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois a donné pouvoir à Monsieur Yves GILLE ;

Nombre de délégués en exercice : 30
Nombre de délégués présents : 19
Nombre de délégués présents représentant le quorum : 19
- **Titulaires : 18**
- **Suppléants : 1**

Le Président rappelle à l'assemblée délibérante :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent pour la création d'une équipe cours d'eau sur le territoire de l'Authie.

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, le Président propose de créer 1 emploi dans les conditions ci-après, à compter du 01er Octobre 2021.
Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.
Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.
Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.
L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

SymCéA
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

LE CONSEIL SYNDICAL :

- **DECIDE** de créer 1 poste de cantonnier de rivière à compter du 1er Octobre 2021 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».

- **PRECISE** que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.

- **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 39 heures par semaine.

- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.

- **AUTORISE** l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

- **AUTORISE** le Président à signer les conventions et contrats.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 21.07.21 et de la publication et de l'affichage le 23.07.21

SOUS-PREFECTURE de MONTREUIL-SUR-MER (P.-de-C.)

REÇU LE

21 JUIL. 2021

SOUS-PREFECTURE
DE MONTREUIL-SUR-MER

Yves GILLE
Président du SYMCEA

SymCéA
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

SymCéA
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

SOUS-PREFECTURE
21 JUIL. 2021
62170 MONTREUIL-SUR-MER

DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT,

CONTRAT A DUREE DETERMINEE

EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3-3-2° DE LA LOI N°84-53 DU 26/01/1984

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie

Réunion du 1er Juillet 2021

L'an Deux mille vingt et un, le premier Juillet à dix-sept heures trente minutes, les Membres de l'EPAGE se sont réunis à la Salle des Fêtes l'Europarcquoise à Le Parcq (62140), sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 24 Juin 2021.

Etaient présents : **Monsieur Dominique Masson, Monsieur Jean-François Roussel et Monsieur David CAUX** délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier et Monsieur Steve PRINGARBE,** délégués représentants la Communauté de Communes des 7 vallées ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Dominique DUFOSSE**, délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Eric KRAEMER et Monsieur Claude PATTE**, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ; **Monsieur Dominique Coquet, Denis DEQUIDT, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Bernard FINKE** délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant VASSEUR**, délégué représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc DENAVAUT**, délégué représentant de la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Jean-Marie GUENEZ**, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot

Absents excusés : Monsieur Philippe FOURCROY, délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Damien BRICOUT délégué représentant la communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; Monsieur Michel DUVAL, délégué représentant la Communauté de Communes Ternois Com

Absents donnant pouvoir : Monsieur Daniel FASQUELLE, délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois a donné pouvoir à Monsieur Yves GILLE ;

Nombre de délégués en exercice : 30
Nombre de délégués présents : 19
Nombre de délégués présents représentant le quorum : 19
- **Titulaires : 18**
- **Suppléants : 1**

Le conseil syndical ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-2° ;
Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

La création à compter du 1er Septembre 2021 d'un emploi de cantonnier de rivière dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

- Surveillance des cours d'eau
  - Repérage et localisation des pollutions et dégradations éventuelles
  - Entretien et aménagement des berges et des chemins d'accès au cours d'eau
  - Abattage, élagage et débroussaillage,
  - Enlèvement des embâcles et faucardage
  - Régulation des espèces invasives animales et végétales

- Mise en place d'aménagements légers (Clôture, plantation, soutènement des berges, passage d'hommes, etc.)
-Suivi des ouvrages hydrauliques (embâcle, retrait des ligneux, nettoyage des grilles, etc...)
-Mise en place d'aménagements légers (en génie végétal) de protection de berges
-Suivi hydraulique et interventions d'urgence si nécessaire suite à des phénomènes météorologiques (crues, orage, etc...) y compris les jours non ouvrables.
-Entretien du matériel
-Utilisation et entretien du matériel roulant
-Relation avec les riverains
-Réalisation de toutes missions ou manifestations exceptionnelles entrant dans le cadre de la compétence du Syndicat Mixte

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 12 mois compte tenu de la mise en place d'une équipe cours d'eau sur le territoire de l'Authie.
Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

- Autorise le Président à signer le contrat

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 21.07.21 et de la publication et de l'affichage le 23.07.21

SOUS-PREFECTURE de MONTREUIL-sur-MER (P.-de-C.)

REÇU LE
21 JUIL. 2021
SOUS-PREFECTURE
de MONTREUIL-sur-MER

Yves GILLE
Président du SYMCEA

SymCéA
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

SymCéA
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

Ressources Humaines

RECRUTEMENT DE DEUX PARCOURS EMPLOI COMPETENCES – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie

Réunion du 1er Juillet 2021

L'an Deux mille vingt et un, le premier Juillet à dix-sept heures trente minutes, les Membres de l'EPAGE se sont réunis à la Salle des Fêtes l'Europarcquoise à Le Parcq (62140), sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 24 Juin 2021.

Etaient présents : **Monsieur Dominique Masson, Monsieur Jean-François Roussel et Monsieur David CAUX** délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier et Monsieur Steve PRINGARBE,** délégués représentants la Communauté de Communes des 7 vallées ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Dominique DUFOSSE**, délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Eric KRAEMER et Monsieur Claude PATTE**, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ; **Monsieur Dominique Coquet, Denis DEQUIDT, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Bernard FINKE** délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant VASSEUR**, délégué représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc DENAVAUT**, délégué représentant de la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Jean-Marie GUENEZ**, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot

Absents excusés : Monsieur Philippe FOURCROY, délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Damien BRICOUT délégué représentant la communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; Monsieur Michel DUVAL, délégué représentant la Communauté de Communes Ternois Com

Absents donnant pouvoir : Monsieur Daniel FASQUELLE, délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois a donné pouvoir à Monsieur Yves GILLE ;

Nombre de délégués en exercice : 30
Nombre de délégués présents : 19
Nombre de délégués présents représentant le quorum : 19
- **Titulaires : 18**
- **Suppléants : 1**

Le Président rappelle à l'assemblée délibérante :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant la nécessité de créer deux permanents pour la création d'une équipe cours d'eau sur le territoire de l'Authie.

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, le Président propose de créer 2 emplois dans les conditions ci-après, à compter du 01er Septembre 2021.
Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.
Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.
Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.
L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

SymCéA
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

LE CONSEIL SYNDICAL :

- **DECIDE** de créer 2 postes de cantonniers de rivière à compter du 1er Septembre 2021 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».

- **PRECISE** que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.

- **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 39 heures par semaine.

- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.

- **AUTORISE** l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

- **AUTORISE** le Président à signer les conventions et contrats.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 21.07.21 et de la publication et de l'affichage le 23.07.21

SOUS-PREFECTURE de MONTREUIL-SUR-MER (P.-de-C.)

REÇU LE
21 JUIL. 2021
SOUS-PREFECTURE
de MONTREUIL-SUR-MER

Yves GILLE
Président du SYMCEA

SymCéA
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

SymCéA
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

SOUS-PREFECTURE
21 JUIL. 2021
62170 MONTREUIL-SUR-MER

Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la CC des 7 Vallées : Aménagement des ouvrages Moulin de Beaurain-Château et réaménagement du stade d'eau vive

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie

Réunion du 1er Juillet 2021

L'an Deux mille vingt et un, le premier Juillet à dix-sept heures trente minutes, les Membres de l'EPAGE se sont réunis à la Salle des Fêtes l'Europarcquoise à Le Parcq (62140), sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 24 Juin 2021.

Etaient présents : **Monsieur Dominique Masson, Monsieur Jean-François Roussel et Monsieur David CAUX** délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier et Monsieur Steve PRINGARBE,** délégués représentants la Communauté de Communes des 7 vallées ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Dominique DUFOSSE**, délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Eric KRAEMER et Monsieur Claude PATTE**, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ; **Monsieur Dominique Coquet, Denis DEQUIDT, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Bernard FINKE** délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant VASSEUR**, délégué représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc DENAVAUT**, délégué représentant de la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Jean-Marie GUENEZ**, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot

Absents excusés : Monsieur Philippe FOURCROY, délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Damien BRICOUT délégué représentant la communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; Monsieur Michel DUVAL, délégué représentant la Communauté de Communes Ternois Com

Absents donnant pouvoir : Monsieur Daniel FASQUELLE, délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois a donné pouvoir à Monsieur Yves GILLE ;

Nombre de délégués en exercice : 30
Nombre de délégués présents : 19
Nombre de délégués présents représentant le quorum : 19
- **Titulaires : 18**
- **Suppléants : 1**

Vu l'arrêté inter préfectoral du 1er mars 2021 validant la transformation du Symcéa en tant qu'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes des 7 Vallées du 5 juillet 2021 pour confier une mission d'assistance à maître d'ouvrage dans le cadre de l'aménagement de l'ouvrage du moulin de Beaurain-Château et du stade d'eau vive ;

Considérant les projets techniques élaborés dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre ;

SymCéA
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

Après présentation du projet de convention d'assistance à maître d'ouvrage et après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité, décide de :

- **Valider ce projet de convention ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'assistance à maitrise d'ouvrage avec la CC des 7 Vallées.**

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 21.07.21 et de la publication et de l'affichage le 23.07.21

Yves GILLE
Président du SYMCEA

SOUS-PREFECTURE de MONTREUIL-SUR-MER (P.-de-C.)

REÇU LE

21 JUIL. 2021

SOUS-PREFECTURE
de MONTREUIL-SUR-MER

SymCéA
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

SymCéA
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

DELIBERATION PORTANT CREATION DE DEUX EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie
Réunion du 1er Juillet 2021

L'an Deux mille vingt et un, le premier Juillet à dix-sept heures trente minutes, les Membres de l'EPAGE se sont réunis à la Salle des Fêtes l'Europarcquoise à Le Parcq (62140), sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 24 Juin 2021.

Etaient présents : **Monsieur Dominique Masson, Monsieur Jean-François Roussel et Monsieur David CAUX** délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier et Monsieur Steve PRINGARBE,** délégués représentants la Communauté de Communes des 7 vallées ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Dominique DUFOSSE**, délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Eric KRAEMER et Monsieur Claude PATTE**, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ; **Monsieur Dominique Coquet, Denis DEQUIDT, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Bernard FINKE** délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant VASSEUR**, délégué représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc DENAVAUT**, délégué représentant de la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Jean-Marie GUENEZ**, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot
Absents excusés : Monsieur Philippe FOURCROY, délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Damien BRICOUT délégué représentant la communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; Monsieur Michel DUVAL, délégué représentant la Communauté de Communes Ternois Com
Absents donnant pouvoir : Monsieur Daniel FASQUELLE, délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois a donné pouvoir à Monsieur Yves GILLE ;

Nombre de délégués en exercice : 30
Nombre de délégués présents : 19
Nombre de délégués présents représentant le quorum : 19
- **Titulaires : 18**
- **Suppléants : 1**

L'assemblée délibérante,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 - I – 2° ;
Considérant qu'il est nécessaire de recruter deux agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir : implantation de haies et de fascines dans le cadre du programme d'aménagements de Maintenay/Douriez ;

Sur le rapport de Monsieur le Président, il est décidé :

- **La création, à compter du 01er Octobre 2021, de 2 emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.**
- **Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 mois allant du 1er Octobre 2021 au 31 Décembre 2021 inclus.**
- **La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 354 ; indice majoré 332 du grade de recrutement.**
- **Les crédits correspondants sont inscrits au budget.**
- **Le conseil syndical autorise le Président à signer les contrats non permanents.**

SOUS-PREFECTURE DE MONTREUIL-SUR-MER
REÇU LE 21 JUIL. 2021

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 21.07.21 et de la publication et de l'affichage le 23.07.21

SOUS-PREFECTURE DE MONTREUIL-SUR-MER

SymCéA
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

Yves GILLE
Président du SYMCEA

SymCéA
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie
Réunion du 1er Juillet 2021

L'an Deux mille vingt et un, le premier Juillet à dix-sept heures trente minutes, les Membres de l'EPAGE se sont réunis à la Salle des Fêtes l'Europarcquoise à Le Parcq (62140), sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 24 Juin 2021.

Etaient présents : **Monsieur Dominique Masson, Monsieur Jean-François Roussel et Monsieur David CAUX** délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier et Monsieur Steve PRINGARBE,** délégués représentants la Communauté de Communes des 7 vallées ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Dominique DUFOSSE**, délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Eric KRAEMER et Monsieur Claude PATTE**, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ; **Monsieur Dominique Coquet, Denis DEQUIDT, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Bernard FINKE** délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant VASSEUR**, délégué représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc DENAVAUT**, délégué représentant de la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Jean-Marie GUENEZ**, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot

Absents excusés : Monsieur Philippe FOURCROY, délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Damien BRICOUT délégué représentant la communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; Monsieur Michel DUVAL, délégué représentant la Communauté de Communes Ternois Com

Absents donnant pouvoir : Monsieur Daniel FASQUELLE, délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois a donné pouvoir à Monsieur Yves GILLE ;

Nombre de délégués en exercice : 30
Nombre de délégués présents : 19
Nombre de délégués présents représentant le quorum : 19
- **Titulaires : 18**
- **Suppléants : 1**

L'assemblée délibérante,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 - I - 2° ;
Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir : Entretien des cours d'eau ;

Sur le rapport de Monsieur le Président est décidé :

- **La création, à compter du 12 Juillet 2021, d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.**
- **Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 2 mois allant du 12 Juillet 2021 au 31 Août inclus.**
- **Il devra justifier d'une expérience dans le milieu technique.**
- **La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 354 ; indice majoré 332 du grade d'adjoint technique.**

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.
Le conseil syndical autorise le Président à signer le contrat non permanent.

SOUS-PREFECTURE DE MONTREUIL-SUR-MER
REÇU LE 21 JUIL. 2021

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 21.07.21 et de la publication et de l'affichage le 23.07.21

SOUS-PREFECTURE DE MONTREUIL-SUR-MER

SymCéA

Yves GILLE
Président du SYMCEA

SymCéA
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

Ressources Humaines
Création de poste et suppression d'emploi
(Dans le cadre d'un avancement de grade)

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie

Réunion du 1er Juillet 2021

L'an Deux mille vingt et un, le premier Juillet à dix-sept heures trente minutes, les Membres de l'EPAGE se sont réunis à la Salle des Fêtes l'Europarcquoise à Le Parcq (62140), sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 24 Juin 2021.

Etaient présents : **Monsieur Dominique Masson, Monsieur Jean-François Roussel et Monsieur David CAUX** délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier et Monsieur Steve PRINGARBE,** délégués représentants la Communauté de Communes des 7 vallées ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Dominique DUFOSSE**, délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Eric KRAEMER et Monsieur Claude PATTE**, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ; **Monsieur Dominique Coquet, Denis DEQUIDT, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Bernard FINKE** délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant VASSEUR**, délégué représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc DENAVAUT**, délégué représentant de la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Jean-Marie GUENEZ**, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot

Absents excusés : Monsieur Philippe FOURCROY, délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Damien BRICOUT délégué représentant la communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; Monsieur Michel DUVAL, délégué représentant la Communauté de Communes Ternois Com

Absents donnant pouvoir : Monsieur Daniel FASQUELLE, délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois a donné pouvoir à Monsieur Yves GILLE ;

Nombre de délégués en exercice : 30
Nombre de délégués présents : 19
Nombre de délégués présents représentant le quorum : 19
- **Titulaires : 18**
- **Suppléants : 1**

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Président propose à l'assemblée délibérante la création d'un emploi d'Agent de maitrise principal.

Après en avoir délibéré le conseil syndical accepte la proposition du Président et le charge de :

- **Supprimer à compter du 1er Juillet 2021 d'un emploi permanent à temps complet d'Agent de maitrise.**
- **Créer à compter de cette même date, un emploi permanent à temps complet d'Agent de maitrise principal.**

Précise :
- Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.
- Autorise le Président à signer l'arrêté de nomination.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 21.07.21 et de la publication et de l'affichage le 23.07.21

SOUS-PREFECTURE de MONTREUIL-SUR-MER (P.-de-C.)
REÇU LE
21 JUIL. 2021
SOUS-PREFECTURE de MONTREUIL-SUR-MER

SymCéA
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

Yves GILLE
Président du SYMCEA